



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **30 septembre 2019**

Délibération n° 2019-3802

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Fons

objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier prioritaire Saint Fons
centre-Arsenal Carnot Parmentier - Bilan de la concertation préalable

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de
la ville

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Frier

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mercredi 11 septembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 2 octobre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguot, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

Conseil du 30 septembre 2019**Délibération n° 2019-3802**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Saint Fons

objet : **Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier prioritaire Saint Fons centre-Arsenal Carnot Parmentier - Bilan de la concertation préalable**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Rappel du contexte

La Métropole de Lyon s'est portée candidate au NPNRU dont le cadre est posé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine votée le 21 février 2014. Le quartier Saint Fons centre-Arsenal Carnot Parmentier a été retenu pour la mise en œuvre d'un programme de renouvellement urbain d'intérêt régional lors du conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) du 15 décembre 2014.

Le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain (PRU) de la Métropole, approuvé par délibération du Conseil n° 2016-1499 du 19 septembre 2016, a validé pour le site Saint Fons centre-Arsenal Carnot Parmentier un programme d'études et permis d'engager de premières opérations.

Le quartier prioritaire politique de la ville Saint Fons centre-Arsenal Carnot Parmentier compte plus de 6 000 habitants (35 % des habitants de Saint Fons) sur 27 ha. Il compte plus de 2 400 logements, dont 2 100 logements sociaux, soit 88 % (53,3 % à l'échelle communale).

Le secteur Arsenal (Dussurgey - Zola - Robert et Reynier) compte environ 4 500 habitants. Il est situé en entrée nord de la Commune sur les anciens terrains de l'État qui y a construit un quartier d'habitat social dans les années 1970. Le quartier est composé de logements sociaux en tours (R+7 à R+10) ou barres (R+4 à R+9). Les dernières réhabilitations datent d'environ 15 ans.

Dans le cadre du 1^{er} PRU conventionné en 2007 avec l'ANRU, plusieurs opérations ont été engagées : reconstruction/démolition d'un foyer Adoma, aménagements de pieds de tours, d'espaces publics, maillage viaire et équipements publics (création d'un groupe scolaire, extension de la pépinière d'entreprises, création de locaux associatifs, traitement des abords du centre commercial). L'intervention sur l'habitat a été limitée. Les logements sociaux familiaux ont été maintenus. Une diversification a été engagée au travers d'opérations privées connexes (programme d'accession sécurisée à la propriété Robert et Reynier ainsi que les programmes sur le parc Lyon sud - ex-France Télécom). Le PRU d'une ampleur limitée s'est élevé à 32 000 000 € avec des participations de l'ANRU et de la Métropole, respectivement de 6 360 000 € et 3 500 000 €.

Le secteur connaît toutefois une bonne dynamique associative, et les jardins familiaux ou collectifs constituent un vecteur intéressant pour les animations de quartier. En termes de précarité, l'Arsenal reste le quartier qui connaît le plus de difficultés cumulées (niveau de revenu, situation au regard de l'emploi, de la santé, de la délinquance, niveau de scolarité, etc.). La requalification du quartier est donc à poursuivre et amplifier : désenclavement, diversification et qualification de l'offre de logements, etc.

Le secteur Carnot Parmentier (Maisons bleues, Grandes terres, Parmentier, Buissons), construit dans les années 1950-1960, accueille environ 1 700 habitants. Il s'étend sur 15 ha et est composé de plusieurs entités urbaines représentant près de 800 logements quasiment tous sociaux (773 logements et 20 % du parc locatif social de la Commune). Le quartier souffre d'un certain nombre de dysfonctionnements, notamment, sur le plan urbain (rupture avec le centre-ville), au niveau résidentiel (faible qualité architecturale, thermique, acoustique), en

termes de cadre de vie (espaces extérieurs dégradés) et sur le plan social (concentration de ménages précaires, familles monoparentales, faible taux d'activité, etc.).

Dans le cadre du PNRU 1, il a été programmé une étude programmatique. Celle-ci a été réalisée entre 2010 et 2012 pour aboutir à la définition du NPNRU, une fois le cadre national arrêté.

Les principaux enjeux du renouvellement urbain consistent à ouvrir le quartier sur la ville, à l'intégrer à part entière dans le centre de Saint Fons, à diversifier l'habitat et les équipements qu'il accueille afin de garantir une mixité sociale et développer un quartier multi fonctionnel.

Par délibération du Conseil n° 2016-1000 du 1^{er} février 2016, la Métropole a approuvé les objectifs du projet urbain à conduire sur ce secteur.

Sur l'Arsenal, les objectifs du renouvellement urbain portent sur :

- la qualification de l'entrée nord de la ville (Arsenal - Dussurgey),
- la poursuite du désenclavement du quartier,
- l'amplification de la dynamique de diversification de l'offre de logements,
- la constitution d'un pôle entrepreneurial à partir de l'offre de services proposée par la Coursive d'entreprises.

Sur Carnot Parmentier, les objectifs du renouvellement urbain portent sur :

- la qualification de l'entrée est de la ville,
- la création d'une trame viaire (prolongement de Gravallon, axe doux structurant est-ouest, traitement de la rue Carnot et du parvis du théâtre),
- la recomposition et la requalification des espaces publics et privés, en lien avec l'ambiance végétale du secteur des Balmes,
- la diversification de l'habitat avec la démolition d'au moins 300 logements et la reconstruction d'au moins autant de logements,
- le renforcement des équipements publics tels que la reconstruction-dédensification et démolition du groupe scolaire, la mise en valeur du complexe sportif et du théâtre.

Le renouvellement urbain sur Carnot Parmentier se fera en grande partie au travers d'une opération d'aménagement. Celle-ci est conduite dans le cadre d'une procédure de zone d'aménagement concertée (ZAC) créée à l'issue d'une concertation préalable. Cette concertation a été réalisée entre le 11 juillet 2016, date de l'ouverture approuvée par délibération du Conseil n° 2016-1384, et le 11 septembre 2017, date du bilan approuvé par délibération du Conseil n° 2017-2021.

II - Déroulement de la concertation

Sur le fondement de l'article L 300-2, aujourd'hui article L 103-1 du code de l'urbanisme, l'ouverture de la concertation réglementaire du PRU de Saint Fons centre-Arsenal Carnot Parmentier a été approuvée par la délibération du Conseil n° 2016-1000 du 1^{er} février 2016.

Les habitants ont été tenus informés du début de la concertation via un avis administratif publié dans la presse locale le 22 février 2016. Un affichage a également été apposé à la Métropole et en Mairie de Saint Fons. La concertation réglementaire a débuté le 15 mars 2016.

Le dossier de concertation a été mis à disposition du public à l'Hôtel de Ville de Saint Fons ainsi qu'à la Métropole, direction de la politique de la ville située 79 rue Molière à Lyon 3°. Il comprenait :

- le périmètre du projet soumis à la concertation,
- un document de présentation générale du quartier,
- une notice explicative fixant les objectifs du PRU,
- une synthèse de la concertation déjà réalisée,
- un cahier destiné à recueillir les avis.

Les habitants ont été informés de l'ajout de nouvelles pièces au dossier de concertation ainsi que de la clôture de celle-ci via un avis administratif publié dans la presse locale en date du 22 février 2019. Un affichage a également été apposé à la Métropole et en Mairie de Saint Fons. Le complément de dossier comprenait :

- le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain de la Métropole,
- la délibération du Conseil métropolitain n° 2016-1499 du 19 septembre 2016 approuvant le protocole,
- le support de présentation du PRU Arsenal Carnot Parmentier de la réunion publique du 1^{er} février 2019.

La concertation réglementaire a été clôturée le 29 mars 2019.

Le 27 mai 2016, une réunion publique a été organisée en Mairie de Saint Fons afin de présenter le projet tel que décrit dans le dossier de concertation. L'information a été faite par affichage dans les bâtiments situés dans le périmètre du projet, une invitation a été adressée aux acteurs locaux et aux habitants déjà mobilisés sur le projet ainsi qu'au conseil citoyen. La date de cette réunion publique a, de plus, été communiquée dans le magazine municipal et le site internet de la Commune ainsi que les réseaux sociaux.

Le 1^{er} février 2019, une 2^{ème} réunion publique, facultative, a été organisée en Mairie de Saint Fons afin de présenter le projet urbain de Saint Fons centre-Arsenal Carnot Parmentier, validé lors du comité d'engagement de l'ANRU le 6 septembre 2018. L'annonce de la clôture de la concertation réglementaire a également été faite lors de cette séance. L'information a été faite par affichage dans les bâtiments situés dans le périmètre du projet, une invitation a été adressée aux acteurs locaux et aux habitants déjà mobilisés sur le projet. Le conseil citoyen de Saint Fons ayant été abrogé par le Préfet par arrêté préfectoral du 12 novembre 2018, il n'a pas pu être convoqué. La date de cette réunion publique a, de plus, été communiquée dans le magazine municipal et le site internet de la Commune ainsi que les réseaux sociaux.

En complément d'informations délivrées sur rendez-vous, l'équipe projet a poursuivi la démarche de pédagogie active menée depuis 2012 puis tout au long de la concertation réglementaire. Sur ce secteur, l'équipe projet politique de la ville a tenu 16 temps sur 2016, 7 sur 2017 et 12 en 2018 pour l'information, la concertation des projets urbains, l'expérimentation active (réunions publiques, ateliers, temps d'information et temps de rencontre avec les habitants, fête de quartier, etc.).

Inauguré le 29 juin 2019, L'atelier Croizat est un lieu ressource ouvert aux habitants. A la fois Maison du projet, il a également vocation à être un lieu de fabrique de la ville, avec la tenue d'ateliers réguliers en lien avec l'écoquartier Carnot-Parmentier. Dépassant le cadre juridique de la présente concertation réglementaire, ce lieu deviendra un élément complémentaire d'informations et d'échanges avec les habitants.

III - Bilan de la concertation

Pour le cahier de concertation comme pour les réunions publiques, les thèmes suivants ont été abordés et les réponses précisées ci-après :

1° - Cahier de concertation mis à disposition durant toute la durée de la concertation

Aucun avis ou observation n'a été déposé dans le cahier de concertation mis à disposition à la Métropole. Les 4 contributions suivantes ont été déposées dans le cahier de concertation mis à disposition en Mairie de Saint Fons :

a) - Desserte en transports en commun

Il est attendu une amélioration de la desserte en transports en commun ainsi que l'installation de stations Vélo'v.

Réponse apportée et suites données :

Pour les transports en commun entre Saint Fons et les Communes de l'agglomération, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) conduit une étude prospective dans le cadre du plan des déplacements urbains (PDU) dans la poursuite de l'étude déplacements réalisée dans le cadre du protocole de préfiguration du NPNRU. Le PDU prévoit, à horizon 2030, la réalisation d'une desserte structurante de Saint Fons grâce à la ligne rocade A8 (Vaulx en Velin / Vénissieux / Saint Fons). L'amélioration de la desserte en transports en commun entre Lyon Gerland et Saint Fons est également envisagée.

Pour les transports en commun dans le tissu urbain de Saint Fons : plus de 1 100 logements du secteur Arsenal étaient situés à plus de 300 m de l'arrêt de bus le plus proche. À compter du 7 janvier 2019, dans le cadre du PRU, le SYTRAL a organisé la desserte du quartier de l'Arsenal par la ligne de bus n° 93.

Pour l'offre Vélo'v, le renouvellement du marché métropolitain prévoit le déploiement de Vélo'v. Trois stations seront implantées sur la Commune en 2019.

b) - Circulation et stationnement

Des observations sont faites sur des difficultés de stationnement, notamment, sur la rue Mathieu Dussurgey ainsi que le sentiment d'insécurité liée à la circulation automobile.

Réponse apportée : après avoir effectué une étude stationnement sur le secteur Dussurgey, des travaux ont été réalisés par la Métropole afin d'améliorer le stationnement sur la rue Mathieu Dussurgey.

Soixante-dix places ont été créées. La Métropole a également réalisé le tour ouest du centre-ville, permettant de diminuer le flux automobile dans le centre-ville de Saint Fons.

Suites données : en complément, la Commune a décidé la création d'une zone 30 sur l'ensemble du centre-ville, secteurs Arsenal et Carnot Parmentier inclus, afin d'apaiser la circulation.

Il est demandé l'amélioration de la traversée de la voie de chemin de fer pour faciliter les liaisons avec le nord pour aller en direction de Lyon.

Réponse apportée : l'ensemble du système viaire va connaître des évolutions fortes dans les années à venir. Le déclassement de l'A6-A7 permet des aménagements et des gestions différentes des flux. Le projet d'Anneau des sciences permettra la réorganisation du système viaire au nord et à l'ouest de Saint Fons par la création d'une "Porte Saint Fons". Des études sont en cours pour affiner les scénarios d'aménagement. L'objectif est de donner un caractère plus urbain et moins autoroutier sur ces secteurs.

c) - Espaces pour enfants

Il est exprimé un besoin d'aménagement d'espaces pour enfants équipés de points d'eau.

Réponse apportée : sur le site "Cuprofil", l'aménagement d'un parc d'un hectare est programmé, permettant de créer un poumon vert sur le centre-ville. Sur le secteur Carnot Parmentier, dans le cadre de la ZAC, des aménagements d'espaces pour enfants seront réalisés. L'équipe d'architecte en chef et de maîtrise d'œuvre est missionnée pour intégrer ce besoin dans la programmation de l'espace public en prenant en compte le label éco quartier. Ces aménagements seront concertés avec les habitants et les acteurs locaux avant leur réalisation afin de répondre au mieux aux besoins recensés.

d) - Modalités de concertation

Une observation est faite sur la mise en place de bulletins pour recueillir l'avis des habitants.

Réponse apportée : diverses modalités de concertation ont été mises en place pour informer et recueillir l'avis des habitants lors de la concertation réglementaire (cf. II - Déroulement de la concertation). Les habitants ont pu exprimer leurs avis et observations de différentes manières.

2° - Réunion publique du 27 mai 2016

a) - Démolitions des 54 et 58 Carnot et processus de relogement

Des questions sont posées sur l'organisation et le calendrier de l'opération de relogement des bâtiments 54 et 58 Carnot, ainsi que le choix de démolir ces 2 bâtiments.

Réponse apportée : la démolition des bâtiments 54 et 58 Carnot a été décidée du fait de leur vétusté. Construits en 1956-58, ils présentent des dysfonctionnements récurrents aussi bien techniques qu'en termes de tranquillité résidentielle. Ces bâtiments sont des passoires thermiques, sur le 58 les paliers sont en demi-niveaux ce qui rend l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) difficile, etc. La tour est un symbole d'un urbanisme qui dysfonctionne. L'objectif est de changer l'image de ce quartier et la démolition permet d'engager ce processus.

Les réunions locataires tenues semestriellement permettent de préciser le calendrier et le processus de relogement. Celui-ci commence par une enquête sociale. Elle permet de rencontrer chaque famille et d'enregistrer les besoins spécifiques. L'objectif fixé est une démolition en 2019-2020. Un partenariat inter bailleurs, formalisé dans le cadre de la charte relogement, est mobilisé sur l'ensemble de la Métropole afin de pouvoir répondre aux souhaits des ménages.

Une enquête de satisfaction est réalisée 18 mois à 2 ans après relogement pour vérifier que le relogement s'est bien passé.

b) - Aménagement du stade Carnot

Des précisions sont demandées sur l'aménagement du stade Carnot.

Réponse apportée : l'aménagement du stade Carnot reste à affiner. Les intentions sont d'ouvrir aux marges pour permettre la promenade, les parcours entre les différents espaces verts de la Commune. L'aménagement opérationnel sera mis à concertation, la nature du projet n'est pas encore fixée.

Suites données : l'aménagement des équipements sportifs n'est pas retenu par l'ANRU. Des aménagements pourront être programmés par la Commune de Saint Fons au regard de ses capacités d'investissement.

c) - Aménagement du quartier

Des précisions sont demandées sur le type de produits logements construits après les démolitions.

Réponse apportée : l'objectif est d'avoir un meilleur équilibre entre logement social et d'autres types de logements comme de l'intermédiaire, afin de mixer les types de publics (étudiants, familles, etc.). Une réduction du poids du logement social sur le quartier prioritaire et plus largement sur la Commune de Saint Fons a été actée par les partenaires du PRU. Un travail sur la morphologie urbaine est également prévu. Les bâtiments démolis (R+12 à R+8) seront remplacés par des bâtiments adressés sur une trame viaire publique avec une hauteur s'inscrivant dans leur environnement (R+2 à R+4+attique).

d) - Desserte en transports en commun

Plusieurs interventions mentionnent la mauvaise qualité de desserte en transports en commun, particulièrement sur le quartier de l'Arsenal. Des précisions sont demandées sur la future ligne A8.

Réponse apportée : identique au questionnement formulé sur le cahier de concertation (voir ci-dessus III - 1°).

e) - Entrée de ville nord

Des observations mentionnent les difficultés de circulation en entrée de ville nord.

Réponse apportée : identique au questionnement formulé sur le cahier de concertation (voir ci-dessus III - 1°).

f) - Aménagement de voirie/désenclavement

Une question est posée sur la date d'ouverture de la rue Émile Zola, dans sa jonction avec Vénissieux.

Réponse apportée : l'ouverture de la rue Émile Zola est inscrite dans le projet urbain. Des précautions dans le traitement de la largeur de voirie sont essentielles afin d'éviter que la circulation des véhicules lourds se reporte à l'intérieur du quartier. Ce secteur sera aménagé en zone 30. Il ne s'agit pas de créer une zone de transit.

g) - Emploi et insertion

Des observations sont faites sur le lien à la Vallée de la chimie comme levier d'emplois pour les Sainfoniards.

Réponse apportée en séance : l'arrivée des 2 centres de recherche sur le secteur de la Vallée de la chimie sera vecteur d'emplois, plus large que les postes de chercheurs. Par ailleurs, ces projets mobilisent un volume important de clause d'insertion. La Métropole sera vigilante quant à leur réalisation.

3° - Réunion publique du 1^{er} février 2019

a) - Desserte en transports en commun

Plusieurs interventions ont porté sur la qualité de la desserte de l'offre en transports en commun.

Réponse apportée : identique au questionnement formulé sur le cahier de concertation (voir ci-dessus III - 1°).

b) - Offre d'équipements et services

Des besoins sont formulés sur l'offre petite enfance insuffisante (crèche) et sur la diversité de l'offre commerciale.

Réponse apportée : la ZAC inclut une participation pour la création de places en crèche. Une étude commerce est en cours sur le cœur de ville de Saint Fons.

Des précisions sont demandées sur la démolition du groupe scolaire Parmentier et la reconversion du site.

Réponse apportée en séance : un dédoublement du groupe scolaire Parmentier est prévu dans le cadre du PRU. Un groupe scolaire réduit sera reconstitué sur la partie sud des Grandes Terres et Parmentier. Le dédoublement sera réalisé à l'Arsenal. Un emplacement préférentiel a été arrêté sur le tènement Cuprofil. La démolition du groupe scolaire est envisagée en 2 temps : école primaire puis maternelle. Le tènement du groupe scolaire laissera la place à une offre de logement diversifiée (accession privée, sociale, logements sociaux, logement Action logement au titre des contreparties dues dans le cadre du renouvellement urbain). L'esprit résidentiel du secteur Chassagnon sera préservé avec des bâtiments à faible épannelage.

c) - Pertinence des démolitions

La pertinence de la démolition des logements sociaux est contestée par une personne.

Réponse apportée : la démolition d'une partie du patrimoine locatif social dans le quartier prioritaire a été guidée par une approche croisée. Il s'agit à la fois de permettre le rééquilibrage de l'offre de logement sur le quartier et la Commune, la recomposition urbaine (voir ci-dessus questionnaire formulé sur le cahier de concertation) ainsi qu'une réponse à la vétusté du patrimoine (voir ci-dessus questionnaire formulé sur le cahier de concertation).

d) - Questions non liées au PRU de Saint Fons centre-Arsenal Carnot Parmentier

Plusieurs questions ont été posées sur le développement de la Commune et de l'agglomération lyonnaise : le renouvellement urbain aux Clochettes, le développement économique sur la Vallée de la chimie, etc. Un échange a été engagé même s'il ne correspondait pas à l'objet de la concertation.

IV - Conclusion

En conclusion, l'ensemble des observations ne remettant pas en question les objectifs généraux du projet tels que formulés dans le cadre de la concertation préalable au PRU, il est donc proposé d'approuver le bilan de cette concertation ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de la concertation préalable à l'opération de renouvellement urbain de Saint Fons centre-Arsenal Carnot Parmentier, lancée par délibération du Conseil n° 2016-1000 du 1^{er} février 2016.

2° - Décide de poursuivre la mise en œuvre de l'opération de renouvellement urbain de Saint Fons centre-Arsenal Carnot Parmentier selon les objectifs et les principes d'aménagement arrêtés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 octobre 2019.